



Aide aux orphelins

*La demande d'aide doit impérativement être envoyée **PAR COURRIER** avant le **20 décembre**
Attention les demandes en lettre recommandée ne seront pas traitées*

Cette aide est accordée à tout enfant orphelin, de moins de 22 ans (A partir de 18 ans merci de joindre un certificat de scolarité), de parent interne (père ou mère).

Cette aide financière d'un montant de **150 euros** est accordée chaque année.

Pour obtenir votre aide, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- La copie d'un acte de décès de l'adhérent interne,
- La copie du livret de famille,
- Votre RIB pour une 1^{ère} demande ou en cas de changement de banque

Demande à envoyer par courrier OBLIGATOIREMENT à l'adresse suivante :

**Laurent KOCH
59, rue Charles Lucot
52100 SAINT-DIZIER**



Formulaire de demande de l'Aide

Aux orphelins

(658221)

La demande d'aide doit impérativement être envoyée PAR COURRIER avant le 20 décembre à l'adresse suivante :

Laurent KOCH – 59, rue Charles Lucot 52100 SAINT -DIZIER

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Nom et prénom du bénéficiaire : _____

Date de naissance : _____

☐ - Copie de l'acte de décès de l'adhérent interne,

☐ - Copie du livret de famille,

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservé au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

☐ - Justificatifs

Montant : _____ - Date de paiement : _____